



Société anonyme au capital de 5.607.000 €
Siège social : 5 rue Saint-Simon – Parc d'Activité du Vert Galant - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône
387 452 576 RCS Pontoise

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire :

**le Vendredi 14 septembre 2012 à 11 heures
au siège social, 5 rue Saint-Simon
Parc d'Activité du Vert Galant
95310 Saint-Ouen-l'Aumône**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour	Page 3
Modalités de participation à l'AGO	Page 4
Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AGO	Pages 5 à 12
Liste des mandats des Administrateurs	Page 13
Tableau des résultats des 5 derniers exercices	Page 14
Tableau récapitulatif des délégations	Page 15
Rapport sur la gestion du groupe	Pages 16 à 21
Texte des résolutions soumises au vote des Actionnaires	Pages 22 à 23
Demande de documents & renseignements	Page 24

Ordre du jour

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport de gestion du Groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, des comptes consolidés et quitus aux Administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Renouvellement de l'autorisation d'opérer sur les titres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

– Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du code de commerce, la date d'enregistrement est fixée au 11 septembre 2012, zéro heure, heure de Paris.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

– Modalités de vote à l'Assemblée Générale

1. Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission :
 - pour l'actionnaire nominatif : auprès de CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, 3 allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise
 - pour l'actionnaire au porteur : auprès de son intermédiaire gestionnaire de son compte titres.
2. A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :
 - Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'assemblée générale,
 - Voter par correspondance,
 - Donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou son partenaire pacsé,

Les actionnaires pourront demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée, soit le 8 septembre 2012 au plus tard.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CM-CIC Securities, à l'adresse ci-dessus mentionnée, 3 jours avant la date de l'assemblée, soit le 11 septembre 2012, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

3. Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

4. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

5. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

– Questions écrites des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article R 225-84 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 10 septembre 2012. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

– Documents d'information pré-assemblée

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles au siège social de la société, 5 rue Saint Simon – Parc d'activité du Vert Galant – 95310 Saint Ouen l' Aumône, dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce, sur le site Internet de la société à l'adresse suivante www.trilogiq.com

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2012 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 mars 2012**, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

a. Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la société a augmenté de 1.464 K€, soit une hausse de 5,6%. Le chiffre d'affaires à l'Export a progressé de 8,2% (+1.475 K€) pendant que le chiffre d'affaires France diminuait légèrement de 0,15% (-12 K€). Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de l'activité des filiales et la restructuration de l'équipe commerciale en France.

Le taux de marge brute a diminué de 3,9 points, passant de 40,7% de la production au 31 mars 2011 à 36,9% au 31 mars 2012. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des ventes aux filiales qui génèrent une marge brute moins élevée que les ventes aux clients directs.

Hors achats de matières premières et approvisionnements, les charges d'exploitation sont en hausse de 9,9%, principalement du fait de l'augmentation des autres achats et charges externes (+7,3%) et des charges de personnel (+7,8%).

L'évolution des autres achats et charges externes s'explique notamment par :

- la hausse des frais de transport (+203 K€) liés notamment à la progression des ventes aux filiales et des coûts de travail temporaire (+126 K€),
- la baisse des honoraires (-30 K€) et la non reconduction de dépenses marketing ponctuelles (-70 K€).

Le résultat financier (1.003 K€) intègre notamment les dividendes versés pour 701 K€ par les filiales TRILOGIQ do Brasil (402 K€) et TRILOGIQ Poland (299 K€), ainsi que 152 K€ d'autres intérêts et produits assimilés.

b. Examen des comptes et résultat au cours de l'exercice

L'exercice clos le **31 mars 2012** se traduit par un **résultat bénéficiaire** de **1.976.715 €**. L'activité a évolué de la manière suivante (en K€) :

	31/03/2012	31/03/2011
Chiffre d'affaires	27 614	26 150
Production	27 702	26 114
Marge brute	10 218	10 632
Valeur ajoutée	6 970	7 604
E.B.E.*	2 986	3 813
Résultat d'exploitation*	1 558	2 624
Résultat financier	1 003	253
Résultat exceptionnel	63	-38
Impôt sur les sociétés	647	922
RESULTAT NET	1 977	1 916

* y compris participation des salariés

c. Evolution du résultat

L'exercice clos le **31 mars 2012** se traduit par un **résultat bénéficiaire** de **1.976.715 €** qui s'explique de la manière suivante (en K€), en prenant pour référence l'activité de l'exercice précédent (en milliers d'euros) :

Résultat net de l'exercice précédent			1 916
Incidence de la variation de la production sur la marge brute			
1.588*40,7%		646	
Incidence de l'évolution du pourcentage de la marge brute sur la production de l'exercice 27.702 x (36,89% - 40,71%)		-1 061	
		-414	
Soit une baisse de la marge brute :			-414
Variation en hausse des produits qui s'explique essentiellement par :			475
	Eléments favorables	Eléments défavorables	
Autres achats et charges externes		220	
Impôts, taxes et versements assimilés		25	
Salaires et charges (dont participation des salariés)		167	
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises		12	
Autres charges et autres produits		228	
Résultat financier	750		
Résultat exceptionnel	101		
Impôt sur les sociétés	276		
	1 126	652	
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 977

d. Endettement et situation financière

Nous vous précisons que la Société n'a pas eu recours à des modes de financement externes sur l'exercice. Les comptes courants d'associés s'élèvent à 6.748 € (intérêts courus).

e. Délai de règlement fournisseurs

	A 30 jours	A 45 jours	A 60 jours	Total
Montant €	416 620,12 €	4 016 443,21 €	353 482,07 €	4 786 545,40 €
%	8,7%	83,9%	7,4%	100,0%

Ratios

Nous vous communiquons ci après les principaux ratios d'endettement, ceux-ci s'entendant hors comptes courants et engagement en crédit-bail :

1) endettement / capitaux propres	=	0
2) endettement / chiffre d'affaires	=	0

f. Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Le principal évènement significatif de la période a été la modification de la Direction Générale au sein de la Société en septembre 2011 :

- anciennement Président Directeur Général, Monsieur Eric Courtin a scindé son mandat pour ne conserver que la Présidence du Conseil d'Administration,
- suite au départ de Monsieur Arnaud Dias, Monsieur Germain Dufossé, précédemment responsable de TRILOGIQ Deutschland, a été nommé Directeur Général de TRILOGIQ S.A.

Litige avec l'ancien distributeur en Italie

Ce distributeur, qui commercialisait les produits de TRILOGIQ S.A. en Italie, a engagé une action en justice pour contester le non renouvellement de son contrat de distribution d'une part, et n'a pas réglé le solde de sa créance de 170 K€ d'autre part. La Direction, en l'état actuel de l'action menée par ses avocats, n'a pas jugé nécessaire d'enregistrer de provision.

II - PERSPECTIVES D'AVENIR

La stratégie de la société TRILOGIQ S.A. répond à un double objectif :

- reprendre la progression du chiffre d'affaires réalisé chez les clients directs France, notamment en prospectant de nouveaux secteurs d'activité,
- redresser significativement le niveau de la marge brute.

Pour y parvenir, TRILOGIQ articule aujourd'hui son plan d'actions autour de deux axes prioritaires :

- la vente de services auparavant gratuits tels que la mise au point de préséries et de prototypes à haute valeur ajoutée, la conception de petites séries à haute technologie, la réalisation de dessins 3D en CAO... A cela s'ajoute la création du département de consulting appliqué « Vision Lean » destiné à installer le Lean-Manufacturing dans les entreprises,
- la réintégration d'une partie de la valeur ajoutée auparavant sous-traitée avec un plan d'investissements industriels en France de l'ordre de 3 millions d'euros à horizon 12 mois.

III - MODE DE PRESENTATION DES COMPTES - METHODE D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 mars 2012** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par La réglementation en vigueur.

Depuis l'exercice clos au 31 mars 2007, les engagements en matière de retraite sont provisionnés (41.355 € au 31 mars 2012).

Aucun changement n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent.

IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société a engagé des dépenses relatives à la recherche et au développement de nouveaux produits. Ces frais ont été comptabilisés en charges.

V - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous soumettons à vos suffrages l'approbation des comptes annuels au **31 mars 2012** tels qu'ils vous sont présentés et vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	1.976.714,75 €
Réserve légale	- €
Report à nouveau	1.976.714,75 €
	<hr/>
Total affecté	1.976.714,75 €
	<hr/> <hr/>

Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Exercice	Montant total du dividende	Dividende par action
31.03.2011	- €	- €
31.03.2010	- €	- €
31.03.2009	1.869.000 €	0,50 €

VI- DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes non déductibles du résultat fiscal :

– Amortissements excédentaires des véhicules réintégrés sur l'exercice	7.815 €
– Taxe sur véhicules de tourisme	9.418 €

VII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société a obtenu un permis de construire au mois de mai 2012 qui permettra de doubler la surface actuelle de son bâtiment afin d'intégrer des outils de production supplémentaires.

VIII – MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Germain Dufossé, Directeur Général, assument sous leur responsabilité la Direction Générale de la Société.

IX – LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats exercés, dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des administrateurs et dirigeants de la Société, que ceux-ci ont porté à la connaissance du Conseil d'Administration (**Annexe 1**).

X – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néant.

XI – INFORMATIONS PARTICULIERES

Actionnariat Salarié

Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice, il n'existait :

- aucun plan d'épargne entreprise tel que prévu par les articles L 3332-1 à L 3334-16 du Code du Travail,
- aucun fonds commun de placement d'entreprise tel que prévu par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988.

Nous vous précisons également que la participation des salariés au capital social de notre société et au capital social des sociétés liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce est, à la connaissance de la Société, inférieure à 3% du capital social de notre société ou des sociétés liées.

En application de l'article L 225-129-6 du Code du commerce, la participation des salariés n'atteignant pas 3% du capital social de notre société ou des sociétés liées, la Société a proposé à ses actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2011, une augmentation de capital réservée aux salariés de notre société dans les conditions prévues par Les articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été adoptée par l'assemblée.

Délégations au Conseil d'Administration pour augmenter le capital

Les délégations de compétence et/ou de pouvoirs afin d'augmenter le capital social de la société sont résumées dans l'**Annexe 3**.

Mise en place d'un plan de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle la reconduction d'un plan de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-1 du Code de Commerce. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois, qui expirerait à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013. Le nombre maximum d'actions acquises ne pourrait pas excéder 10% du capital social tel qu'il serait ajusté en cas d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. Le prix maximum d'achat sera fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital et notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions.

Filiales et participations

Filiale Allemagne

Créée en novembre 2002, TRILOGIQ Deutschland a réalisé un bénéfice de 1.301 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Belgique

Créée en mars 2007, TRILOGIQ Benelux a réalisé une perte de 66 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Italie

Créée en septembre 2010, TRILOGIQ Italia a réalisé un bénéfice de 276 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Espagne

Créée en février 2011, TRILOGIQ Iberia a réalisé une perte de 337 K€ lors de son premier exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Royaume-Uni

Acquise le 25 juillet 2008, The Tube & Bracket Company a réalisé un bénéfice de 145 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Suède

Créée en novembre 2008, TRILOGIQ Sweden a réalisé un bénéfice de 262 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Hongrie

Créée en mai 2006, TRILOGIQ Hungaria a réalisé un bénéfice de 265 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale République Tchèque

Créée en septembre 2006, TRILOGIQ Czech Republic a réalisé un résultat de 115 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Slovaquie

Créée en mars 2007, TRILOGIQ Slovakia a réalisé un bénéfice de 252 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Pologne

Créée en mars 2007, TRILOGIQ Poland a réalisé un bénéfice de 445 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Roumanie

Créée en juin 2007, TRILOGIQ Romania a réalisé un bénéfice de 239 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Turquie

Créée en juin 2009, TRILOGIQ Turkey a réalisé un bénéfice de 66 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Afrique du Sud

Créée en septembre 2003, TRILOGIQ South Africa a réalisé un bénéfice de 97 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Maroc

Créée en septembre 2009, TRILOGIQ Maroc a réalisé un bénéfice de 48 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Etats-Unis

Créée en septembre 2000 et détenue à 90% par TRILOGIQ S.A., TRILOGIQ USA a réalisé un bénéfice de 510 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Brésil

Créée en janvier 2002 et détenue à 97% par TRILOGIQ S.A., TRILOGIQ do Brasil a réalisé un bénéfice de 856 K€ lors de son exercice clos le mars 2012.

Filiale Australie

Créée en avril 2005, TRILOGIQ Australia a réalisé un bénéfice de 22 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Filiale Inde

Créée en juin 2009, TRILOGIQ India a réalisé une perte de 39 K€ lors de son exercice clos le 31 mars 2012.

Répartition du capital – opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, à la connaissance de la Société les personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes et des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont :

- | | |
|---------------------|--|
| - M. Eric Courtin : | 76,74% du capital et 86,80% des droits de vote |
| - AMIRAL GESTION : | 14,76% du capital et 8,35% des droits de vote |

Conformément à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, les opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres ont été les suivantes :

M. Eric Courtin (Président du Conseil d'Administration) : Néant

M. Germain Dufossé (Directeur Général) : Néant

M. Leslie Scanlen (Administrateur) : Néant

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.

Le Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions soumises à votre vote et notamment à vous prononcer sur le quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice **2012**.

Fait à Saint-Ouen-l'Aumône,

Le 20 juillet 2012

Le Conseil d'Administration

Annexes :

Au présent rapport sont annexés les documents faisant apparaître les informations prévues aux articles :

- L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce (Annexe 1) : renseignements concernant les Administrateurs
- 148 du décret du 23 mars 1967 (Annexe 2) : tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices
- L 225-100 al. 7 du code de commerce (Annexe 3) : tableau récapitulatif des délégations accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Liste des mandats des Administrateurs (*)

Mandataire	Fonctions chez TRILOGIQ	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
Monsieur Eric Courtin TRILOGIQ South Africa TRILOGIQ Australia TRILOGIQ Hungaria TRILOGIQ Italia TRILOGIQ Mexico The Tube & Bracket Company TRILOGIQ U.S.A.	Président du Conseil d'Administration	Président Directeur Général Président Directeur Général Président Président Président Directeur Président
Monsieur Germain Dufossé TRILOGIQ Deutschland TRILOGIQ Rus	Directeur Général	Président Directeur Général Président Directeur Général
Monsieur Leslie Scanlen	Responsable TRILOGIQ South Africa	Néant
Monsieur Michel Samper	Administrateur	Néant

(*) ANNEXE - I - AU RAPPORT DE GESTION

Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

31-mars	2008 12 mois	2009 12 mois	2010 12 mois	2011 12 mois	2012 12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 869 000 €	1 869 000 €	5 607 000 €	5 607 000 €	5 607 000 €
Nombre d'actions ordinaires existantes (de vote) existantes	3 738 000 0	3 738 000 0	3 738 000 0	3 738 000 0	3 738 000 0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	22 962 225 €	27 043 830 €	23 451 400 €	26 149 946 €	27 613 720 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 771 492 €	5 409 490 €	8 019 156 €	4 182 057 €	3 719 148 €
Impôt sur les bénéfices	1 489 108 €	1 398 495 €	1 510 927 €	922 164 €	646 617 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	264 447 €	226 941 €	196 757 €	100 252 €	5 186 €
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	2 455 333 €	2 184 387 €	5 432 758 €	1 916 374 €	1 976 715 €
Résultat distribué	- €	1 869 000 €	- €	- €	- €
Résultats réduits à 1 action					
Résultat après impôt et participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,81 €	1,01 €	1,69 €	0,85 €	0,82 €
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,66 €	0,58 €	1,45 €	0,51 €	0,53 €
Dividende attribué à chaque action	- €	0,50 €	- €	- €	- €
Personnel					
Effectif moyen des salariés durant l'exercice	59	61	64	65	63
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 047 263 €	2 285 427 €	2 475 159 €	2 388 664 €	2 614 445 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	864 953 €	950 799 €	1 027 579 €	983 361 €	1 019 419 €

(*) ANNEXE - II - AU RAPPORT DE GESTION

Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-100 al. 7 du Code de commerce)

Date de l'assemblée générale	Nature de la délégation	Objet de la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Date de la réalisation de l'augmentation de capital
12/09/2011	Délégation de compétence	Emission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	12 mars 2013	5.607.000 € pour les actions ordinaires 50.000.000 € pour valeurs mobilières composées	Néant	Néant
12/09/2011	Délégation de compétence	Emission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	12 novembre 2013	5.607.000 € pour les actions ordinaires 50.000.000 € pour valeurs mobilières composées	Néant	Néant
12/09/2011	Délégation de compétence	Augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	12 novembre 2013	5.607.000 €	Néant	Néant

(*)ANNEXE - III – AU RAPPORT DE GESTION

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE
présenté par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre Groupe au cours de l'exercice clos le *31 mars 2012*.

I. ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Situation du Groupe : les chiffres clés

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires consolidé de TRILOGIQ a progressé de 14,3%, de 55.265 K€ à 63.168 K€.

La marge brute s'est inscrite en hausse de 11,4% à 36.786 K€. Rapportée au chiffre d'affaires, elle enregistre une baisse de 1,6 point, de 59,8% en 2011 à 58,2% en 2012.

Les autres achats et charges externes (19,3% du chiffre d'affaires en 2012 à comparer à 17,2% en 2011) ont augmenté de 27,7%.

Les frais de personnel (22,3% du chiffre d'affaires en 2012 à comparer à 22,2% en 2011) ont progressé de 14,6%.

Les dotations aux amortissements et provisions (3,3% du chiffre d'affaires en 2012 à comparer à 3,3% en 2011) ont augmenté de 15,2%.

La baisse du taux de marge brute couplée à l'évolution des charges de structure conduisent à une diminution de 4 points de la marge d'exploitation, de 16,6% du chiffre d'affaires en 2011 à 12,6% en 2012. Le résultat d'exploitation s'élève à 7.947 K€ en 2012 à comparer à 9.174 K€ en 2011, soit une baisse de 13,4%.

Le résultat financier est passé de - 136 K€ en 2011 à + 394 K€ en 2012. La principale explication est le reclassement en 2012 des écarts de change liés aux opérations intragroupes dans les achats.

Cette évolution du résultat financier conduit à une moindre baisse du résultat courant avant impôt (- 7,7% à comparer à -13,4% pour le résultat d'exploitation).

Le résultat net part du Groupe s'inscrit en baisse de 11%, à 5.661 K€, soit 9% du chiffre d'affaires.

1.2. Commentaires sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

1.2.1. *Evènements marquants*

Le principal évènement significatif de la période a été la modification de la Direction Générale au sein du Groupe en septembre 2011 :

- anciennement Président Directeur Général de TRILOGIQ S.A., Monsieur Eric Courtin a scindé son mandat pour ne conserver que la Présidence du Conseil d'Administration,
- suite au départ de Monsieur Arnaud Dias, Monsieur Germain Dufossé, précédemment responsable de TRILOGIQ Deutschland, a été nommé Directeur Général de TRILOGIQ S.A.

Par ailleurs :

- la société TRILOGIQ Italia (créée en septembre 2010) a été intégrée pour la première fois en année pleine dans les comptes consolidés au 31 mars 2012,
- les sociétés TRILOGIQ Iberia et TRILOGIQ Rus (créées en février 2011) ont été intégrées pour la première fois dans les comptes consolidés au 31 mars 2012.

1.2.2. *Examen des comptes et résultat consolidés au cours de l'exercice*

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011	Variation
Chiffre d'affaires	63 168	55 265	14,3%
Marge brute	36 786	33 027	11,4%
% chiffre d'affaires	58,2%	59,8%	
Résultat d'exploitation	7 947	9 174	-13,4%
% chiffre d'affaires	12,6%	16,6%	
Résultat financier	394	(136)	
Résultat courant avant impôt	8 340	9 039	-7,7%
Résultat exceptionnel	81	34	
Impôt sur les bénéfices	(2 577)	(2 517)	
Résultat net part du Groupe	5 661	6 362	-11,0%
	9,0%	10,1%	
Résultat net minoritaires	183	194	
Capitaux propres Groupe	43 432	37 898	14,6%
Dettes financières	62	585	ns
Trésorerie	20 653	19 859	4,0%

Chiffre d'affaires : + 14,3%

Pour la première fois de son histoire, le Groupe TRILOGIQ dépasse le seuil des 60 M€ de chiffre d'affaires, avec une présence internationale forte de 20 filiales à travers le monde et plus de 400 collaborateurs. L'Export représente aujourd'hui 87% du chiffre d'affaires consolidé :

En milliers d'euros	31 mars 2012	% CA	31 mars 2011	% CA	Variation
France	8 179	13%	8 191	15%	0%
Export	54 988	87%	47 074	85%	17%
Total	63 168	100%	55 265	100%	14%

La contribution de chaque zone géographique au chiffre d'affaires consolidé se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2011	Variation
Europe	39 073	32 597	20%
Amériques	19 896	19 517	2%
Afrique / Asie	4 199	3 150	33%
Total	63 168	55 265	14%

Toutes les zones géographiques ont enregistré une progression de leur activité.

La situation en Europe (+20% sur l'année) se caractérise principalement par :

- la poursuite de la croissance en Allemagne et en Europe Centrale, ainsi que le redressement très significatif de la filiale au Royaume-Uni, The Tube & Bracket Company, acquise en 2008,
- l'intégration pour la première fois en année pleine de l'Italie, de l'Espagne et de la Russie, dont les chiffres d'affaires sont globalement très satisfaisants.

Sur le continent américain (+2%), TRILOGIQ poursuit ses investissements commerciaux et continue à accroître ses parts de marché aux Etats-Unis, au Mexique et au Brésil.

La zone Afrique / Asie (+33%) bénéficie des bonnes performances de l'Afrique du Sud ainsi que de premières commandes significatives au Maroc et en Inde.

Marge brute (58% du chiffre d'affaires)

Dans un contexte de durcissement des affaires et d'intensification de la concurrence, essentiellement au Brésil et au Mexique, le Groupe TRILOGIQ est parvenu à réaliser un taux de marge brute de 58%.

Résultat d'exploitation (13% du chiffre d'affaires)

Le résultat d'exploitation (7.947 K€) s'est contracté de 13% par rapport à 2011 (9.174 K€). Au 31 mars 2012, il s'élève à 12,6% du chiffre d'affaires à comparer à 16,6% lors de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la stratégie d'investissements industriels et commerciaux de TRILOGIQ dont les principaux impacts sont :

- une hausse de 2,1 points des frais généraux, notamment du fait de la croissance de l'activité (visites clientèle, services extérieurs, extension des locaux) et de la multiplication des actions marketing (communication, salons professionnels) et commerciales (prospection),
- le recrutement de 75 collaborateurs, essentiellement dans les nouvelles entités et les filiales en croissance, portant les effectifs consolidés à plus de 400 personnes. Les frais de personnel rapportés au chiffre d'affaires restent toutefois maîtrisés à un taux de 22%.

Le Groupe TRILOGIQ a engagé des dépenses relatives à la recherche et au développement de nouveaux produits. Ces frais ont été comptabilisés en charges.

Résultat net part du Groupe (9% du chiffre d'affaires)

Après la prise en compte de l'impôt sur les résultats (2.577 K€ en 2012 à comparer à 2.517 K€ en 2011), les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2012 se traduisent par un résultat net part du Groupe de 5.661 K€ à comparer à 6.362 K€ sur l'exercice précédent.

La contribution de chaque société aux résultats d'ensemble, répartie par grandes zones géographiques, peut être résumée comme suit :

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Afrique / Asie	Eliminations intra groupe	Total
Chiffre d'affaires interne	20 899	1 163	7	-22 068	0
Chiffre d'affaires externe	39 073	19 896	4 199	0	63 168
Chiffre d'affaires total	59 972	21 059	4 205	-22 068	63 168
Résultat d'exploitation	5 526	2 295	126	0	7 947
Résultat courant avant impôt	5 870	2 365	105	0	8 340
Résultat net	4 285	1 495	64	0	5 844

1.3. Structure financière du Groupe

L'évolution de l'endettement global du Groupe peut se résumer comme suit :

	31/03/2011	Augmentation	Remboursement	31/03/2012
Emprunt bancaire	6	-	2	4
Découvert bancaire	45	-	45	-
Comptes courants d'associés	534	58	534	58
Endettement total	585	58	581	62

Par ailleurs, TRILOGIQ dispose d'une trésorerie excédentaire significative, d'un montant de 20.653 K€ au 31 mars 2012, à comparer à 19.859 K€ sur 2011, composée des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/03/2012
SICAV de trésorerie et comptes à terme en euros	10 640
Disponibilités	10 012
Trésorerie totale	20 653

Enfin, il convient de préciser que les sociétés du Groupe n'ont pas acquis de matériel par voie de crédit-bail pour des montants significatifs.

1.4. Cash-flows

L'exercice clos au 31 mars 2012 a été marqué par :

- Le BFR s'élève à 15,4 M€, en hausse de 3,9 M€, conséquence de l'expansion du Groupe et de la croissance de son activité,
- des investissements industriels et commerciaux significatifs, pour un montant de 2,8 M€.

Il est intéressant de noter que la capacité d'autofinancement du Groupe a permis de couvrir l'augmentation du BFR et les investissements réalisés, ainsi que de dégager un excédent de trésorerie.

1.5. Effectifs consolidés du Groupe

	31.03.2012	31.03.2011
Europe	240	200
Amériques	128	101
Afrique / Asie	38	30
Total	406	331

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. Liste des sociétés consolidées

	<i>Pourcentage de détention</i>
TRILOGIQ S.A. - Société Anonyme au capital de 5.607.000 € Parc d'Activités du Vert Galant - 5, rue Saint Simon BP 625 Saint-Ouen-l'Aumône - 95004 Cergy-Pontoise cedex - France	<i>Société Mère</i>
TRILOGIQ DEUTSCHLAND GmbH - GmbH au capital de 25.000 € Landshuter Strasse 36 - 84051 Altheim / Essenbach - Allemagne	<i>100%</i>
TRILOGIQ BENELUX SPRL – Société au capital de 18.600 € Gasstraat 21 – 2440 Geel - Belgique	<i>100%</i>
TRILOGIQ ITALIA SRL – Société au capital de 110.000 € Via Bergamo n°4 – 20060 Gessate / Milano - Italie	<i>100%</i>
TRILOGIQ IBERIA S.L.U – Société au capital de 100.000 € Carretera Santiga, 70, nave B - 08291 Ripollet (Barcelona) - Espagne	<i>100%</i>
The Tube & Bracket Company – Société au capital de 179.947 £ Unit 8/10 – Canada Close – Banbury – Oxon – OX16 7RT – Royaume-Uni	<i>62%</i>
TRILOGIQ Sweden AB – Société au capital de 100.000 SEK 25360 Ramlösa - Suède	<i>100%</i>
TRILOGIQ HUNGARIA KFT – Société au capital de 3.000.000 HUF Kaszino Köz 40 - 1171 Budapest - Hongrie	<i>100%</i>
TRILOGIQ CZ S.R.O. - Société au capital de 200.000 CZK Jestrebicka 14 - Praha 8 – République Tchèque	<i>90%</i>
TRILOGIQ SLOVAKIA S.R.O. - Société au capital de 20.000 € Robotnícka 1 - 036 01 Martin - Slovaquie	<i>90%</i>
TRILOGIQ POLAND SP ZOO – Société au capital de 13.152 € ul. Obroncow Tobruku 23 lok. 89- 01-494 Warszawa - Pologne	<i>100%</i>
TRILOGIQ ROMANIA SRL – Société au capital de 1.000 RON Strada Gavana n°2, Bloc A27, scara B, AP, CAM.2- 110305 County Arges - Roumanie	<i>100%</i>
TRILOGIQ RUS O.O.O – Société au capital de 4.000.000.RUB Trifonovskaya str., 16a-16b – 248008 Kaluga - Russie	<i>100%</i>
TRILOGIQ TURKEY – Société au capital de 50.000 TRY Yenisehir Mak. Mustafa Akyol SK – 34912 Pendik Istanbul - Turquie	<i>100%</i>
TRILOGIQ SA (Pty) Limited - Société à responsabilité limitée au capital de R 1.000 68 Paterson Road, North End, 6056 Port Elisabeth – Afrique du Sud	<i>100%</i>
TRILOGIQ MAROC – Société au capital de 10.000 MAD 131 bd Abdelmoumen – 20000 Casablanca- Maroc	<i>100%</i>
TRILOGIQ USA Corporation - Société au capital de 100 USD 11998 Merriman Road, Livonia, MI 48150 – Etats-Unis d'Amérique	<i>90%</i>

TRILOGIQ MEXICO SA - Société au capital de 50.000 Pesos Fraccionamiento industrial La Noria – La Noria - C.P 76240 Queretaro QRO - Mexique	90%
TRILOGIQ do BRASIL Ltda - Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Real Rua Dr. Adhemar de Barros – 201 Jardim Europa - Valinhos - SP - CEP 13.270-600- Brésil	97%
TRILOGIQ AUSTRALIA Pty Ltd - Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 \$Aus Unit 11/97 Bayfield Rd - Bayswater - VIC 3153 - Australie	100%
TRILOGIQ MODULAR SYSTEM INDIA PVT.LTD – Société au capital de 6.769.707 INR 18/1B Anumepalli Agraharam Begapalli Road - Zuzuvadi –Hosur Taluk Tamil Nadu - Inde	100%

2.2. Variations de périmètre

Néant.

III. PERSPECTIVES D'AVENIR

La stratégie du Groupe TRILOGIQ répond à un double objectif :

- réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 M€ à horizon 5 ans,
- redresser significativement le niveau de la marge brute.

Pour y parvenir, TRILOGIQ articule aujourd'hui son plan d'actions autour de trois axes prioritaires :

- l'acquisition de nouvelles parts de marchés, notamment dans les zones Amériques et Afrique / Asie en s'appuyant sur les investissements matériels et humains réalisés ces derniers mois,
- la vente de services auparavant gratuits tels que la mise au point de préséries et de prototypes à haute valeur ajoutée, la conception de petites séries à haute technologie, la réalisation de dessins 3D en CAO... A cela s'ajoute la création du département de consulting appliqué « Vision Lean » destiné à installer le Lean-Manufacturing dans les entreprises,
- la réintégration d'une partie de la valeur ajoutée auparavant sous-traitée avec un plan d'investissements industriels en France de l'ordre de 3 millions d'euros à horizon 12 mois.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société TRILOGIQ S.A. a obtenu un permis de construire au mois de mai 2012 qui permettra de doubler la surface actuelle de son bâtiment afin d'intégrer des outils de production supplémentaires.

Fait à Saint Ouen l'Aumône,

Le 20 juillet 2012

Le Conseil d'Administration.

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 SEPTEMBRE 2012

Première résolution - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code de Général des Impôts qui s'élèvent à un montant global de 17 233 euros.

En conséquence, l'assemblée générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et donne pour cet exercice quitus entiers et sans réserve de leur mandat aux Administrateurs.

Deuxième résolution – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **1.976.714,75 euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	1.976.714,75 €
Réserve légale	- €
Report à nouveau	1.976.714,75 €
Total affecté	1.976.714,75 €

Rappel des dividendes distribués. – L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Montant total du dividende	Dividende par action
31.03.2011	- €	- €
31.03.2010	- €	- €
31.03.2009	1.869.000 €	0,50 €

Quatrième résolution – L’assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l’article L. 225-38 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention conclue au cours de l’exercice préalablement autorisée par le Conseil d’Administration.

L’assemblée générale prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d’exercices antérieurs se sont poursuivies.

Cinquième résolution – L’assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d’Administration.

Sixième résolution - L’assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d’administration, autorise ce dernier, pour une période de 18 mois, conformément aux dispositions de l’article L. 225-209-1 du Code de commerce à procéder à l’achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu’il déterminera, d’actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d’actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d’augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la période du programme.

Cette autorisation est donnée pour favoriser, si besoin, est, la liquidité de l’action de la Société par un prestataire de services d’investissement au travers d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l’AMAFI reconnue par l’Autorité des Marchés Financiers.

Les opérations d’acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tous moyens compatibles avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l’acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d’abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix maximum est fixé à 30 euros l’action. En cas d’opération sur le capital et notamment de division ou de regroupement des actions ou d’attribution gratuite d’actions, le montant sus indiqué sera ajouté dans les mêmes proportions.

Le montant maximal de l’opération est ainsi fixé à 11.214.000 euros.

L’Assemblée Générale confère au Conseil d’Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la Loi, à l’effet de procéder à ces opérations, d’en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d’effectuer toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L’Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d’effet la délégation consentie par l’Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2011 en sa 9^{ème} résolution.

Septième résolution – L’assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d’un original ou d’un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 & 83 dudit code de commerce..

FORMULAIRE A ADRESSER A :

<p style="text-align: center;">TRILOGIQ A L'ATTENTION DE MME NATHALIE FONTAINE 5 RUE SAINT-SIMON – PARC D'ACTIVITE DU VERT GALANT 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE</p>
--



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 14 SEPTEMBRE 2012

NOM :

Prénom (s) :

CHOIX DU MODE D'ENVOI DES DOCUMENTS (cocher la case choisie)

Adresse complète :

Adresse e-mail :

en tant que propriétaire de actions TRILOGIQ, code FR0010397901

- sous la forme nominative (*)

- sous la forme au porteur (*)

demande l'envoi des documents et renseignements visés par les articles R.225-81 & 83 du code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.

A, le 2012
Signature

les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(*) rayez la mention inexacte

